Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 037-213702491-20260604-202641-DE

République française - Département de l'Indre et Loire – Arrondissement de Tours

Extrait du registre des délibérations
Conseil municipal du 30 avril 2026

Le 04 juin 2026 à 20h, le Conseil municipal
dûment convoqué s'est réuni dans la salle des associations,
sous la présidence de
Isabelle GOUMON, Maire de Sonzay

DCM N°2026 – 41 : Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal

Secrétaire de séance : Patrick COULOT

Date de la convocation : 29/05/2026 - Date de l'affichage : 09/06/2026

Acte rendu exécutoire
Publiée le : 09/06/2026
Rendu exécutoire le : 09/06/2026

Nombres de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 13
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre total votants : 15
Pour : 13 + 2 Pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents :

Nom et Prénom	
AUGEUL Aurélie	Conseillère Municipale
BOUÉ-SALMON Charleyne	Conseillère Municipale
COULOT Patrick	Conseiller Municipal
GAGNER Frédérique	Conseillère Municipale déléguée
GAYEN Alexandre	Conseiller Municipal délégué
GOUMON Isabelle	Maire
HAUSTETE Thibaut	3ème adjoint
KUIPERS Nathan	Conseiller Municipal
LEBERT Guillaume	Conseiller Municipal
PLUCHINO Marc	Conseiller Municipal délégué
SABADOTTO Isabelle	2ème adjointe
TRUSSON Anne-Lise	Conseillère Municipale
VERGNOLLE Sylvain	1er adjoint

Absents excusés ayant donné pouvoir

CARIS Rozenn	Pouvoir à	Frédérique GAGNER
MENARD Elodie	Pouvoir à	Isabelle GOUMON

Absents excusés

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 037-213702491-20260604-202641-DE

DCM N°2026 – 41 : Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2131-1 et suivants,

Considérant l'installation du Conseil municipal lors de sa séance du 21 mars 2026 suite aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2026,

Considérant que conformément à l'article L 2121-8 du code général des Collectivités territoriales, dans les Communes de plus de 1000 habitants le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,

Considérant que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur et qu'il a pour vocation, notamment, de renforcer le fonctionnement démocratique de l'assemblée locale,

Vu le projet de règlement intérieur du Conseil municipal pour le mandat 2026/2032, ci-joint,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés**

- APPROUVE dans les termes annexés à la présente délibération, le règlement intérieur du Conseil municipal de la Commune Sonzay pour le mandat 2026/2032.

- AUTORISE Madame le Maire à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération

Ce procès-verbal est approuvé :

- **à l'unanimité des suffrages exprimés**

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .

Sonzay, le 08 juin 2026

Le Maire
Isabelle GOUMON

MAIRIE DE SONZAY
37360

Le/la Secrétaire de séance
Patrick COULOT